

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1596

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	116 450 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0	0
TOTAUX	116 450 000	0
SOLDE	116 450 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'assurer la revalorisation de la prime d'activité de 80 € au niveau du SMIC d'ici à 2021, le présent amendement prévoit les crédits supplémentaires au financement d'une bonification de 30 € au 1er avril 2019. Cette majoration du montant des crédits tient compte de ceux qui figuraient initialement dans la budgétisation pour un bonus créé au 1er septembre 2019.